Publié sur *écoconso* (https://www.ecoconso.be.)

POURQUOI ENCOURAGER LE TÉLÉTRAVAIL ?

ARTICLES
[*mise à jour : 03/2018*]

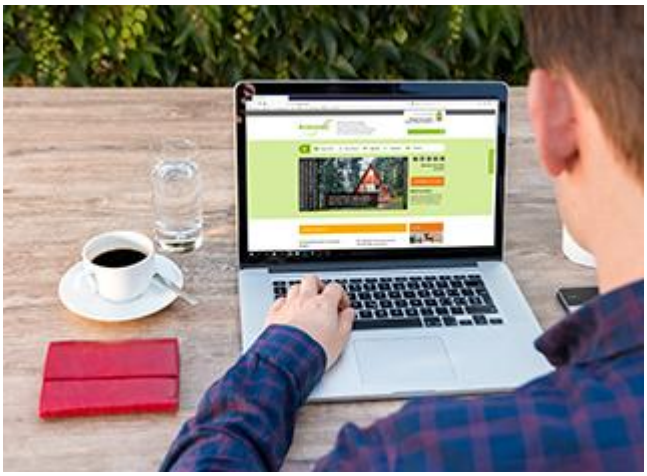

Le télétravail régulier séduit de plus en plus de Belges. Et travailler de son domicile comporte des avantages, écologiques entre autres.

Près de 17% des travailleurs belges pratiquent le télétravail régulier. Le plus souvent, ils travaillent à leur domicile un jour par semaine, d'après une enquête du SPF mobilité auprès de 2000 travailleurs.

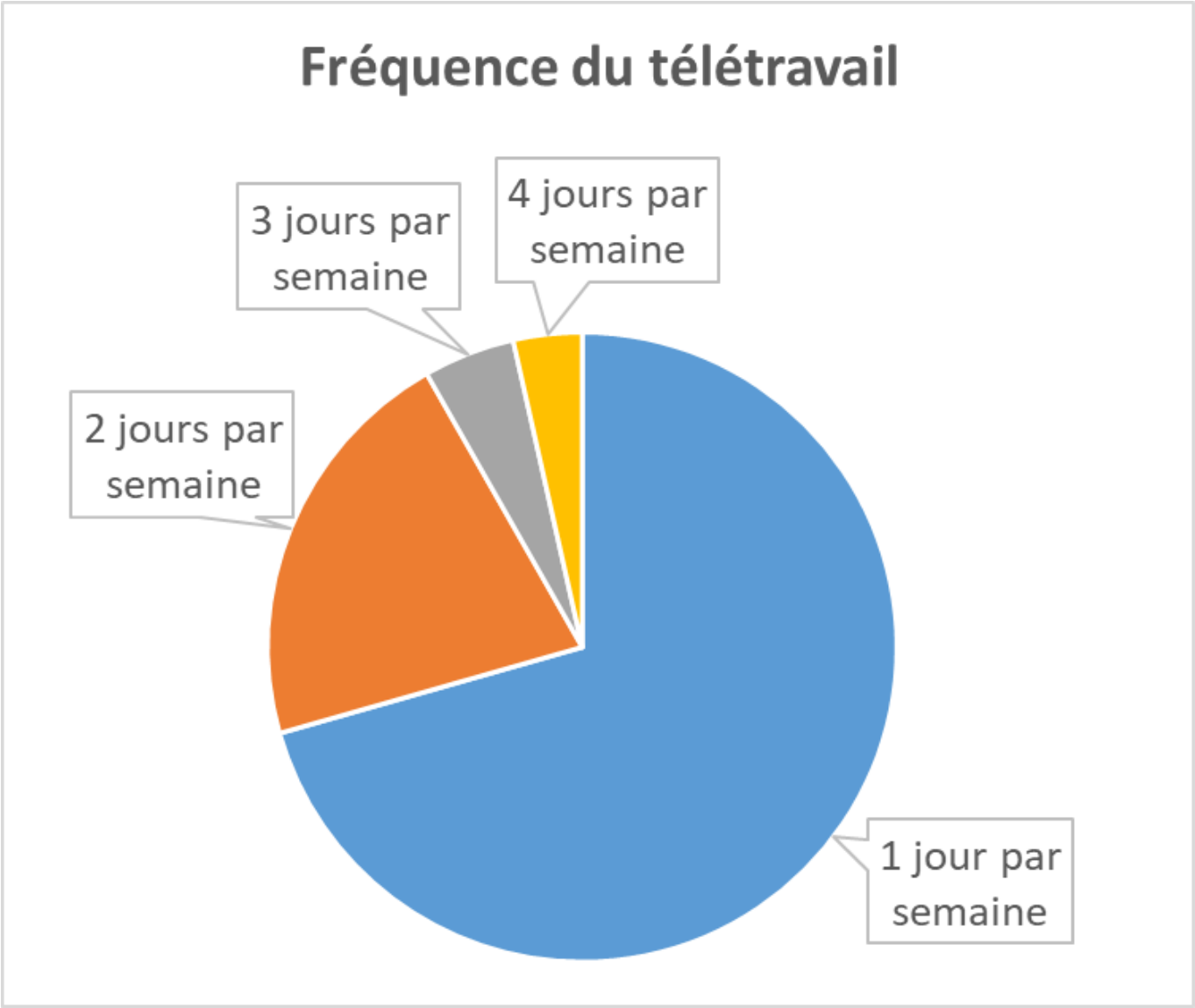

Des kilomètres évités

Grâce au télétravail, ces 17% de travailleurs évitent déjà 5% des déplacements domicile-travail et 7% de kilomètres parcourus : ce qui représente **9,3 millions de km évités par jour** pour ces personnes qui, bien souvent, habitent assez loin de leur lieu de travail.

Et même si 55% de télétravailleurs se déplacent pendant la journée (courses, activités), le bénéfice reste largement positif car ils ne le font pas pendant les heures de pointe, celles qui font perdre le plus de temps en congestion et provoquent le plus de pollution.

Moins d'accidents de la route

Autre avantage du télétravail, pointé par une étude de l'Institut VIAS pour la sécurité routière : le télétravail diminue le nombre d'accidents de la route. Si le nombre de jours de télétravail doublait, on éviterait chaque année 25 morts et blessés graves !

Parmi les travailleurs qui ne pratiquent pas le télétravail, 88% n'ont tout simplement pas l'accord de leur employeur et seuls 12% ne souhaitent pas télétravailler.

Un gain de temps et d’énergie pour tous

Même si toutes les fonctions ne sont pas compatibles avec le télétravail, le rapport indique que 25% de travailleurs supplémentaires pourraient travailler à distance et atteindre ainsi **42% de télétravailleurs**. Cela permettrait d’éviter 16,5% des km parcourus pour les déplacements domicile-travail.

On le voit : le télétravail n’est plus réservé aux jours de grève ou aux jours d’intempéries, c’est une solution indispensable pour diminuer le temps perdu dans les embouteillages, la pollution et les accidents de la route. C’est aussi un gain de temps et d’énergie pour soi.

Pour que l’impact reste limité, le télétravailleur veillera aussi à se déplacer sans voiture lorsqu’il travaille à domicile et à économiser l’énergie par une bonne gestion du chauffage et des appareils électriques.

> Lire aussi :

- 8 conseils pour économiser le chauffage
- Comment réduire sa facture d'électricité ?

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

---

Liens
[1] mailto:jmoerman@ecoconso.be
[2] https://www.ecoconso.be./fr/content/conditions-dutilisation-de-nos-contenus
[3] https://mobilit.belgium.be/fr/nouvelles/nieuwsberichten/2018/le_teletravail_permet_deconomiser_9_millions_de_kilometres_parcourus
[4] http://www.vias.be/fr/newsroom/2-fois-plus-de-teletravailleurs-25-tues-et-blesses-graves-en-moins-chaque-annee
[5] http://emploi.belgique.be/alertetravailadomicile/
[6] http://www.ecoconso.be/fr/content/8-conseils-pour-economiser-le-chauffage-cet-hiver
[7] http://www.ecoconso.be/fr/Diminuez-votre-facture-l

Cette publication est mise à disposition sous un contrat Creative Commons